



Règlement grand-ducal du 17 mars 2021 modifiant le règlement grand-ducal du 17 mai 2017 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des salariés aux risques dus aux agents physiques (champs électromagnétiques) - RECTIFICATIF.

Au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial A - N° 222 du 19 mars 2021, il y a lieu d'ajouter la référence parlementaire suivante en dessous du règlement grand-ducal :

« Doc. parl. 7572 ; sess. ord. 2019-2020 et 2020-2021 ; Dir. 2013/35/UE.

»

